



Le Temps  
1211 Genève 2  
022/ 888 58 58  
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 36'802  
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 377.116  
N° d'abonnement: 1094772  
Page: 5  
Surface: 91'816 mm<sup>2</sup>

# Faut-il interdire le voile à l'école?

**ISLAM** En lançant une initiative en Valais, l'UDC a ravivé un débat qui polarise au-delà des clivages traditionnels. Les féministes elles-mêmes sont divisées. Maimouna Mayoraz, active au sein du collectif qui s'est créé en réaction aux propositions de l'UDC, s'oppose à toute interdiction, tandis que la Genevoise Martine Chaponnière y est favorable, jusqu'à 18 ans

## Une mesure de stigmatisation

Le Collectif VIVE est né d'un sentiment de révolte face à l'initiative «Pour des élèves têtes nues à l'école valaisanne», lancée par l'UDC Valais romand. Nous, citoyen.ne.s issu.e.s de différents milieux et organisations, nous sommes engagé.e.s pour rappeler que le droit à l'éducation est inaliénable. Interdire le port du voile à l'école est une mesure islamophobe, qui sape l'égalité entre les femmes et les hommes en ostracisant les écolières musulmanes.

L'argument selon lequel l'interdiction du port du voile à l'école est une mesure pour les droits et les libertés des femmes est mensonger. En le réduisant à un symbole de soumission, les partisan.e.s de ce type de mesure nient la faculté des femmes et des jeunes filles de faire leurs propres choix et les réduisent à des êtres essentiellement soumis.

Cette vision passe complètement sous silence le fait que de nombreuses femmes voilées s'engagent pour plus de justice, luttent pour leurs droits et ont des projets ambitieux pour elles-mêmes. En tant que féministes, nous rappelons que la stigmatisation et l'exclusion n'ont jamais libéré personne. La priorité est de soutenir les femmes dans leurs choix et de promouvoir l'égalité dans les faits. Ceci se concrétise, notamment, en donnant à tou.te.s les mêmes chances d'accéder à une éducation de qualité.

En matière d'éducation, l'intérêt supérieur de l'enfant doit primer dans toutes les décisions le concernant. Instaurer une interdiction du port du voile nous paraît, dans tous les cas, contrevenir à cet intérêt. Il s'agit d'une pratique discriminante et excluante à l'encontre des filles musulmanes. En effet, chaque élève devrait pouvoir suivre l'instruction dispensée par les écoles publiques, sans préjudice ni heurt à sa liberté de croyance. Ceci a d'ailleurs été confirmé par le Tribunal fédéral, qui a considéré, en décembre 2015, que cela

contrevenirait aux buts d'intégration de l'école et à la liberté religieuse, sans que cela soit justifié par la nécessité de protéger d'autres intérêts prépondérants. En effet, le voile n'empêche ni le bon déroulement des enseignements, ni les relations entre élèves, et surtout, ne porte atteinte à aucun des droits fondamentaux d'autrui.

La diversité culturelle et sociale est une réalité qui ne peut être niée et il est important que chaque élève puisse se sentir à sa place à l'école. Ainsi, le rôle que joue celle-ci dans la cohésion sociale est fondamental: c'est le lieu de l'apprentissage du vivre ensemble par excellence. C'est donc son devoir de transmettre aux élèves des compétences pour agir dans un monde qui change. Pour ce faire, nous ne devons pas laisser l'islamophobie ambiante instaurer un traitement différencié entre les élèves.

Il est bien entendu des cas où le port du voile est imposé à l'élève, sans prise en compte de sa volonté. Comme pour tout autre problème familial identifié par le corps enseignant, il s'agit avant tout de renouer le dialogue avec les parents et l'entourage, afin de créer un environnement sain pour l'élève concernée et lui fournir un accompagnement qui lui permette de se réaliser individuellement et socialement. Et ce, au même titre que tous les autres élèves non-voilé.e.s qui rencontrent des problèmes familiaux.

En résumé, il nous semble inacceptable d'instaurer un climat de différenciation à l'encontre de certaines jeunes filles. En les pointant du doigt de la sorte, c'est leur légitimité à être sur les bancs de l'école qui est remise en question.

L'école publique est le lieu central du vivre ensemble et doit rester une institution à visée intégrative promouvant l'apprentissage, l'autonomisation et l'émancipation de chacun.e, et non pas un lieu de marginalisation. ■

Date: 12.03.2016

# LE TEMPS



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

Le Temps  
1211 Genève 2  
022/ 888 58 58  
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 36'802  
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 377.116  
N° d'abonnement: 1094772  
Page: 5  
Surface: 91'816 mm<sup>2</sup>



## PARCOURS

Titulaire d'un master en socio-économie de l'Université de Genève, âgée de 28 ans, Maimouna Mayoraz est chargée de communication chez COMUNDO/E-CHANGER à Fribourg. Membre du Collectif VIVE, elle est militante féministe et antiraciste.



## Le foulard, un signe de soumission

Nos démocraties occidentales tendent vers une sécularisation toujours plus grande qui fait que les signes du christianisme perdent peu à peu de leur visibilité. A l'inverse, l'islam tend non seulement vers un amalgame de plus en plus marqué entre Etat et religion, mais aussi vers une pénétration toujours plus prononcée du fait religieux dans la vie quotidienne. Etre un «bon musulman» implique en effet plus de contraintes et d'interdits qu'être un «bon chrétien».

Il en résulte que dans les pays de tradition chrétienne, seul l'islam finit par rester visible. Le port du foulard est un marqueur – et non des moindres – de cette visibilité de l'islam dans nos sociétés occidentales. Cela n'est pas choquant en soi; ce qui est choquant, c'est que c'est la face la plus conservatrice et la plus traditionaliste de l'islam qui occupe l'espace public.

Les opposants à l'interdiction du foulard à l'école clament que cette interdiction s'inscrit dans une logique de stigmatisation et d'exclusion. Mais revendiquer le port du foulard à l'école repose également sur une logique de discrimination, par la promotion d'une différenciation visible, d'une distinction communautaire assumée («moi, je ne suis pas comme vous»), donc, in fine, d'une affirmation de non-intégration.

Les féministes occidentales se sont battues contre les diverses prescriptions religieuses à l'égard de leur corps, notamment l'obligation de couvrir leurs cheveux, symbole de séduction. Elles se sont battues contre l'épître de Paul aux Corinthiens qui ordonne à la femme de se couvrir la tête en signe de sujétion à l'homme. Elles se sont battues pour pouvoir disposer librement de leur corps et de leur apparence. Et dans la même logique, elles

se sont battues pour la mixité à l'école.

En tant que féministe, je ne peux donc pas accepter que sous prétexte de relativisme culturel, on tolère que des parents imposent à des petites filles de porter le foulard à l'école. Car être obligée de porter un foulard, c'est apprendre à accepter dès son plus jeune âge la discrimination (puisque seules les filles y sont astreintes) et la sujétion aux hommes (puisque le voile est un signe de soumission à leur égard). Or, ce n'est pas le rôle de l'école que d'encourager, ni même de permettre la soumission des jeunes filles à travers leur apparence, y compris au nom de prescriptions religieuses, y compris sur ordre de leurs parents.

Mais il faut aussi un certain pragmatisme sur un sujet aussi délicat. Comme on ne saura jamais quelles fillettes sont contraintes par leurs parents de porter le foulard et lesquelles le font par «choix», je propose que l'interdiction du foulard à l'école soit absolue jusqu'à ce que la jeune fille ait atteint sa majorité, c'est-à-dire, en Suisse, l'âge de 18 ans. A partir de là, qu'elle fasse ce que bon lui semble, couvrir ses formes ou les mettre en valeur.

La Suisse n'a pas de passé colonial, même si elle a participé au processus général de colonisation. Toujours est-il qu'elle n'a pas eu de colonies. Les migrants qui arrivent en Suisse n'ont donc aucun lien antérieur avec la culture du pays. Toujours au nom du relativisme culturel, ce sont les Suisses qui devraient adapter leurs valeurs à celles des migrants, par exemple en autorisant le port du foulard.

En quoi serait-il politiquement incorrect de suggérer, à l'inverse, que les migrants s'efforcent de s'adapter à nos valeurs? Ces valeurs sont celles de l'égalité entre femmes et hommes, de la liberté, de la laïcité de l'Etat et de la mixité. Je ne crois pas que nous devrions renoncer aux valeurs pour lesquelles nous nous sommes battus si longtemps en tant que féministes. ■

Date: 12.03.2016

# LE TEMPS



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

Le Temps  
1211 Genève 2  
022/ 888 58 58  
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 36'802  
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 377.116  
N° d'abonnement: 1094772  
Page: 5  
Surface: 91'816 mm<sup>2</sup>



**OUI**  
**MARTINE**  
**CHAPONNIÈRE**  
Docteure en sciences  
de l'éducation

## PARCOURS

Spécialiste dans le domaine de l'éducation et de la formation des femmes, thématique qu'elle a longtemps enseignée à l'Université de Genève, Martine Chaponnière est l'auteure de plusieurs essais sur les débats féministes contemporains.